



AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES SUR OFFRES DE PRIX N° 90/BKAM/2023

Il est porté à la connaissance des sociétés intéressées par l'appel d'offres n° 90/BKAM/2023, concernant la réalisation d'audit des systèmes d'information sensibles de la Banque que des modifications ont été apportées au dossier d'appel d'offres.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Achats, Service Gestion Administrative des Marchés, sise Avenue Annakhil, Hay Ryad, Rabat. Il peut être transmis aux concurrents qui le demandent (Email : bkam.ao@bkam.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 7 000,00 DH (Sept mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par la Banque est fixée à la somme de 499 200,00 DH TTC (Quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents dirhams toutes taxes comprises).

Les concurrents doivent présenter la décision délivrée par la DGSSI (Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information) portant qualification du cabinet en qualité de prestataire d'audit de la sécurité des Systèmes d'Information pour la réalisation de l'audit des SI sensibles de « classe A », conformément à la réglementation en vigueur (capital, nationalité des auditeurs... etc.) (Clause insérée au niveau de l'article 3 du RC).

Les offres de soumission devront être déposées au Service Gestion Administrative des Marchés de la Direction Achats de Bank Al-Maghrib, à l'adresse précitée et ce, au plus tard le 18 septembre 2023 à 10h00.

Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28, 30 et 32 du règlement des achats de la Banque.

Les plis sont, au choix des concurrents :

- soit déposés contre récépissé auprès de la Direction Achats à l'adresse précitée ;
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

Le présent avis est publié dans le site internet de Bank Al-Maghrib (www.bkam.ma).